

Action 54 PRSE3 :

« Favoriser la mise en place de projets de territoire dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet »



DREAL / SBEP / DEMA



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Protection de la ressource en eau autour des captages prioritaires : le contexte

Le contexte national :

- Instruction interministérielle « captages », guide, produit de sortie des assises de l'eau, en consultation dans les services :
 - demande la mobilisation des préfets et des collectivités
 - demande l'établissement d'une stratégie régionale sous 1 an
 - association des conseils régionaux
 - encourage les démarches territoriales
- Émergence des CTE

Le contexte régional :

136 captages prioritaires en BFC : 2^o région de France. 51 % des programmes d'action validés à fin 2018, mais peu ou pas d'amélioration constatée sur la qualité des milieux.

Travail SER engagement 6 piloté par la préfète 90 entre 2016 et 2018, clôturé par une réunion avec les collectivités le 15/10/2018

Qu'est ce qu'une approche territoriale intégrée ?

Annexe : L'approche territoriale intégrée

Qu'est-ce-que c'est ? c'est 4 approches en 1

Approche multi-sectorielle => basée sur le modèle développement durable

Approche territoriale => croiser les besoins / potentiels / enjeux avec les attentes et priorités et enjeux politiques

Approche stratégique => cohérence et complémentarité des actions articulées au service d'une même stratégie

Approche fondée sur la coordination des acteurs => partenariat et organisation collaborative des différents acteurs (locaux, régionaux, privé, société civile,...)

Approche territoriale intégrée

Sur quel territoire fonctionnel agir ?

En fonction :

=> territoire physique (AAC)



=> territoire organisationnel
(dynamique)



=> territoire vécu (jeu d'acteurs,
histoire, loisirs)



Prendre en compte l'ensemble des volets indissociables pour atteindre les objectifs :

- 1/ pollution diffuse : baisser l'utilisation des intrants et des transferts
- 2/ gestion quantitative de la ressource (ressources stratégiques)
- 3/ reconquête de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique
- 4/ une alimentation et énergie durable

Le point 1 (baisse des intrants) peut être résolu si le système des exploitation évolue. Pour réussir, cela impliquera d'avoir un regard et porter des actions aussi sur le point 2, 3 et 4

Rappel : AAP action 54 du PRSE3 l'approche territoriale intégrée

Principe et enjeux de la démarche :

Un objectif affiché : Apporter une réponse pérenne visant à la diminution de la pression agricole dans les zones à enjeux « eau »

Un intérêt plus large : Sortir de la contrainte environnementale et la transformer en une opportunité de développement territorial

Pour les services de l'État et établissements publics :
interministérialité, transversalité, montée en compétence

Pour la collectivité maître d'ouvrage :
portage politique fort, projet de territoire rassembleur, réponse durable à la problématique Eau

Pour la profession agricole :
accompagnement des réflexions sur les filières, tester des outils, élargir aux thématiques énergies durables et changement climatique

Pour le territoire :
volet social et économique du territoire, résilience et attractivité

AAP action 54 du PRSE3 approche territoriale intégrée

Qu'apporte-t-on aux territoires retenus ?

=> Accompagnement des collectivités afin qu'elles déploient un projet de territoire intégré basé sur le développement durable (méthodologie, formation, expertise, connaissance, expérimentation...)

=> Apport de cohérence dans les politiques publiques en matière d'agriculture, d'environnement et de santé

=> Apport de cohérence dans les financements alloués pour favoriser ces types de projets

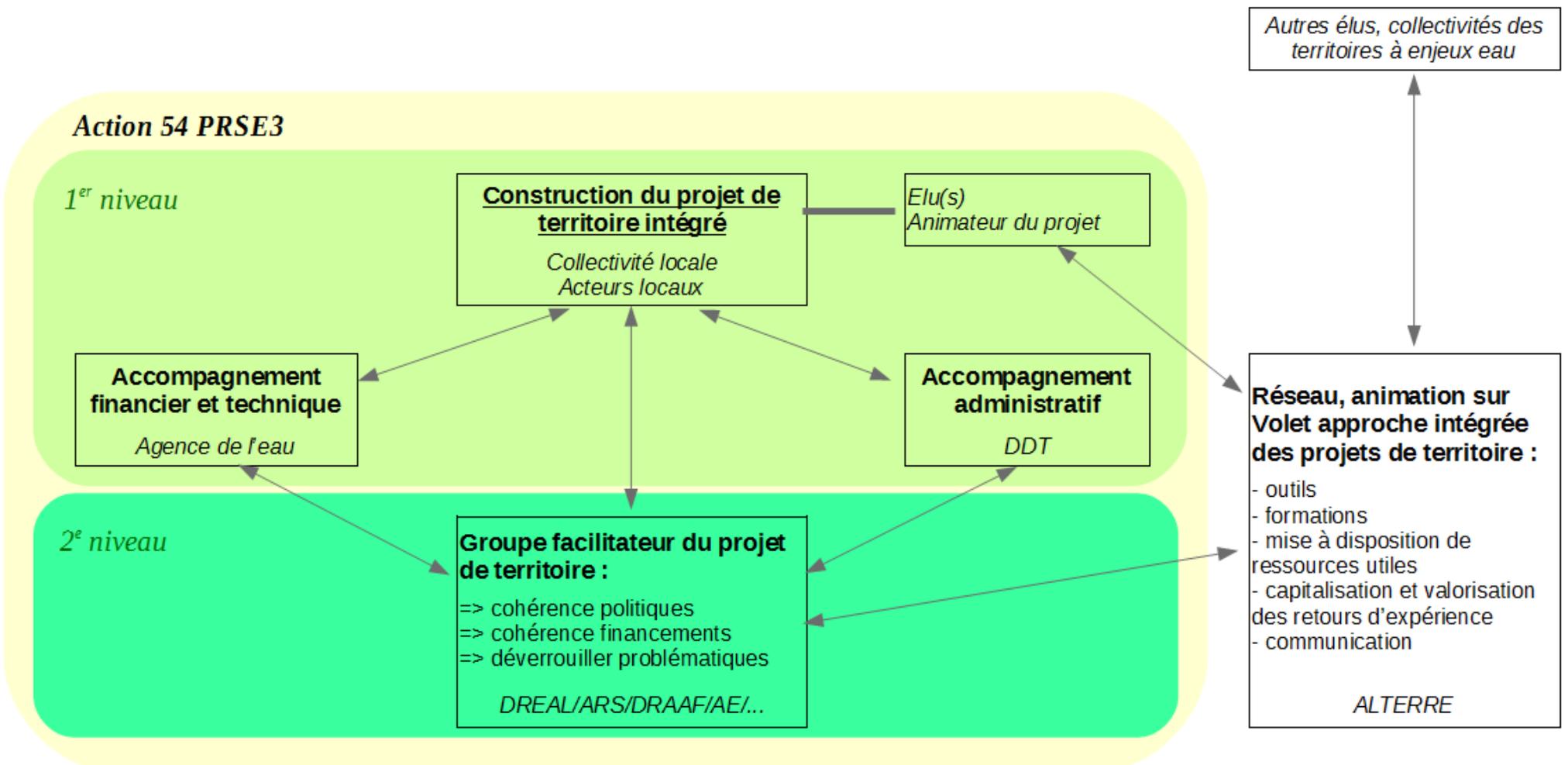
La démarche s'inscrit dans la suite logique de la réunion du 15/10/2018 où les collectivités se sont exprimées.

2 à 4 collectivités (ou groupements) seront retenues selon la qualité des dossiers et les moyens mobilisables.

AAP action 54 du PRSE3

approche territoriale intégrée

Organisation des services pour un meilleur accompagnement des collectivités



Un accompagnement dans la construction du projet de territoire : des étapes incontournables

Forte volonté politique locale

Bonne connaissance des enjeux et possibilités
D

Définir le territoire fonctionnel d'action
M

Construction du projet basée sur l'intelligence collective
O / M / F

Définir les acteurs Concernés
M

Communication
O

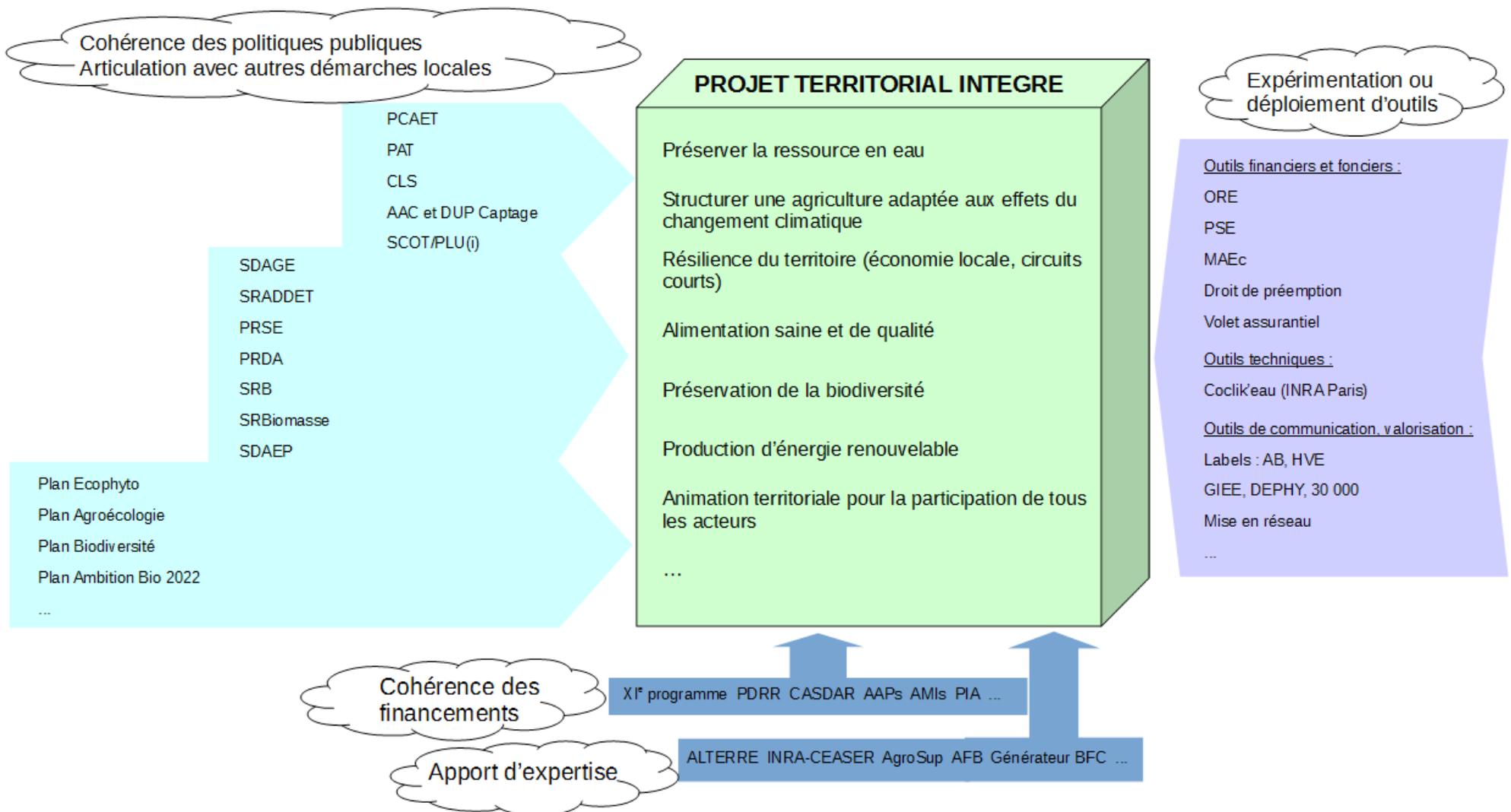
O outils
M méthode
F formation
D données



AAP action 54 du PRSE3

approche territoriale intégrée

Apporter de la cohérence dans les politiques et le financements, de la connaissance, des éléments essentiels pour accompagner les territoires



AAP action 54 du PRSE3

approche territoriale intégrée:

Calendrier

Réunion de communication sur l'AAP courant mai 2020

Lancement de l'AAP en juin 2020

Démarrage des projets de territoire en septembre 2020

FIN